

var SS00350 - Exception tiers payant ([Soins de santé](#))**Description**

Cette variable mentionne les raisons de l'application du [régime du tiers payant](#) pour des prestations fournies par un médecin généraliste, un dentiste ou un logopède. Jusqu'au 31 décembre 2021, il était interdit d'appliquer le tiers payant pour ces prestataires, à l'exception de certaines prestations et situations qui permettaient, voire forçaient son application.

*Codification***Valeur Signification**

- | | |
|---|--|
| 1 | Le patient est décédé en cours de traitement ou est dans le coma. |
| 2 | État d'urgence financière du patient. |
| 3 | Patient ayant le statut VIPO , patient au revenu annuel brut imposable inférieur au revenu d'intégration, chômeur de longue durée ou bénéficiaire d'allocations familiales majorées. |
| 4 | Prestation dispensée dans le cadre d'un accord prévoyant le paiement forfaitaire de certaines prestations. |
| 5 | Prestation dispensée dans un centre de santé mentale, un centre de planning familial et d'éducation sexuelle ou un centre d'accueil pour toxicomanes. |
| 6 | Prestation dispensée dans une institution spécialisée dans les soins aux enfants, aux personnes âgées ou aux personnes handicapées. |
| 7 | Prestation dispensée dans le cadre d'un service de garde de médecine générale. |
| 8 | Patient possédant le statut Affection chronique (PP3015 , PP3016 ou PP3017). |
| P | Patient palliatif. |
| 0 | Tous les autres cas. |

Remarques

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les prestataires de soins peuvent appliquer le régime du tiers payant pour tout patient et toute prestation de soins et la valeur de cette variable correspondra généralement à 0. À partir de la date de prestation du 1^{er} avril 2024, cette variable n'est plus remplie ; la valeur de cette variable doit alors toujours correspondre à 0.
- Si l'exception relative aux prestations antérieures au 1^{er} janvier 2022 a été reçue via MyCareNet, la valeur peut correspondre à 0, sauf en cas de facturation électronique de médecins généralistes ou de dentistes.
- Si la valeur de cette variable concernant des prestations antérieures au 1^{er} janvier 2022 ne correspond pas à 0, l'exception doit être justifiée selon les modalités prévues par la [circulaire OA 2017/305 du 23 octobre 2017](#).
- Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le [site web de l'INAMI](#) sous '**Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ?**' (recherchez Enregistrement de type 50 Zone 32).

Code

SS00350

Format SAS

\$1. (character)

Variable(s) équivalente(s)

- [SS00175-Régime du tiers payant](#)

Mots clés

[Prestations de soins de santé](#),
[Coûts](#),
[Avantages et statuts](#),
[Prestataires de soins de santé](#)

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Soins de santé	ALL	2015-01-01	2024-03-31

Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)